

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le LUNDI 17 DECEMBRE 2018 à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de **M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2018.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Nicolas REBEIX, Mme Aurore DUQUENOY, M. Georges CHEVALLIER, M. Daniel BOISARD, M. Alain GARDELLE, Mme Agnès PREGNO, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Virginie DOS SANTOS, M. Dominique MARIN, Mme Corinne BERTIN, Mme Alexandra DUBOIS, Mme Christiane RASCAGNERES, M. Jean-Claude BOUDET, Mme Brigitte ARNAL, Mme Maryse WOLFF, M. Daniel REGIS, M. Jean-Claude AMIEL.

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Nathalie GILARD a donné pouvoir à M. Alain GARDELLE,
Mme Hanan BELGIOINO a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN
Mme Amandine BERGIA a donné pouvoir à Mme Virginie DOS SANTOS,
Mme Emilie SERRIS a donné pouvoir à Mme Maryse WOLFF.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Corine BRINGUIER
M. Vincent LARSONNEAU,
M. Damien PENDARIES

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Michel MORDA,
M. Patrick GUY
M. Laurent GROUSSOLE,
M. Ludovic PORTA,

Mme Aurore DUQUENOY a été élue SECRETAIRE.

Membres en exercice : **29**
Membres présents : **18**

Membres absents : **07**
Pouvoirs : **04**

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des élus pour cette année de travail intensive.

Il indique qu'il avait, cet après-midi même, un rendez-vous avec la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) des Portes du Tarn et que des projets très novateurs et intéressants devraient sans doute voir le jour sur cette zone.

Il rappelle que le projet Terra 2 a reçu un avis favorable sous réserve de l'avis du Commissaire Enquêteur. D'autre part, il poursuit en indiquant que la complémentarité entre les zones des Portes du Tarn, du Parc économique du Triangle à Bessières et de Pechnaud III est très forte ; ainsi le réseau de chaleur présent sur la zone de Bessières devrait permettre l'implantation de projets novateurs (compromis en cours de rédaction). Certains projets ne pouvant pas être applicables sur une des zones trouveront à l'être sur une autre zone.

Sur la commune, le développement du secteur de Magnanac est avéré et conséquent, il est impératif d'y proposer des services répondant aux exigences de la population, de l'Etat et aux enjeux de mobilité.

Une étude de faisabilité d'un groupe scolaire situé autour du rond-point de la crèche va donc être lancée. Cette étude sera double, il s'agit de réfléchir à l'identité de ce groupe scolaire (quelles classes, en fonction des contraintes diverses et en particulier de la vulnérabilité au risque inondation et de déplacement) puis de réaliser l'étude technique (bâtiments, réseaux...).

Sur la zone de Magnanac il est possible d'envisager à moyen terme des permanences sur deux demi-journées par semaine des services de la Mairie.

Il indique qu'une charte a été signée aujourd'hui même avec la Chambre des Métiers concernant l'artisanat en centre-ville, des permanences seront tenues à la Maison des Services au Public (aides à l'installation, reprise de fonds de commerces...). Monsieur le Maire réaffirme sa volonté de ne pas déséquilibrer la commune en maintenant l'attractivité commerciale, touristique et culturelle sur les secteurs du centre-ville.

Il s'agit de permettre à la zone résidentielle de Magnanac un meilleur confort de vie pour ses habitants par l'implantation de services publics tout en continuant de faire vivre le secteur historique. Développer des services publics sur Magnanac doit aussi permettre à ses habitants de gagner en sérénité et en temps afin de pouvoir mieux s'impliquer dans la vie locale (associative, culturelle, festive).

Concernant le collège, un nouveau rendez-vous avec le Président du Conseil Départemental 31 est prochainement prévu afin de relancer la piste du nouveau collège. En-effet, dans le cadre de la proximité, le département souhaite aujourd'hui s'investir plus pleinement dans ce projet.

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau site internet de la Mairie est en cours de réalisation, il devrait voir le jour au 1^{er} trimestre 2019.

Concernant le Pont suspendu, il rappelle que l'étude est toujours en cours et que le Conseil Départemental de Haute-Garonne rendra ses résultats lorsqu'ils seront connus. Les mesures prises concernant la sécurité de tous seront bien évidemment respectées, d'autant plus que l'ouvrage est propriété du Conseil Départemental. En tout état de cause, Monsieur le Maire ne fera jamais passer la sécurité après la gêne éventuelle suite à une fermeture.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur les investissements qui ont été consentis sur les équipements sportifs (panneaux mobiles pour le basket, piste d'athlétisme au stade vélodrome) et tout particulièrement pour le rugby et le football. Il rappelle que Villemur ne peut pas se permettre de dépenser des deniers publics pour que les terrains de sports soient tout de même utilisés alors qu'impraticables. En effet, il est impossible de maintenir les terrains en bon état dans ces conditions. Les arrêtés de fermeture s'ils devaient être pris le seront, comme toutes les communes environnantes le font. Il indique également, que rien n'empêche le déroulement des entraînements et autre sur les stades d'entraînement mais qu'il s'agit de préserver les terrains d'honneur.

Adoption du Procès-Verbal en date du 19 novembre 2018 à 19h00
--

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

1 – Demande de subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la DETR, il s'agit de demander les subventions pour le projet de requalification de la place Saint-Jean. Ce projet étant éligible à l'opération « Bourg-centre » du Conseil Régional et demandant l'enfouissement des réseaux boulevard de Bifranc, il sera inscrit au programme d'investissement 2020.

Vous trouverez ci-dessous les éléments principaux. Des images « 3D » et plans sont communiqués en annexe.

REQUALIFICATION QUARTIER SAINT-JEAN

La place Saint-Jean est le dernier élément structurant majeur de l'espace public du centre-ville. La commune a requalifié précédemment les Allées Charles de Gaulle et la place du Souvenir. Ces opérations relèvent de la stratégie de reconquête du centre-ville. Les autres espaces publics sont également en cours de réhabilitation : place Lesdiguières, place du 4 septembre, place du général Lapeyre, placette rue Jean-Marie Elie Brusson, place du Lavoir, square de l'Hospice, square des Greniers du Roy...

A ce jour, l'espace Saint-Jean n'est qu'un parking alors qu'elle se doit d'être un signal d'entrée de ville. La commune a œuvré pour l'implantation d'un cabinet médical sur cette place. Cette implantation est en cours. La requalification a comme objectifs :

- Reconnecter cet espace au Tarn, à l'hyper-centre ;
- Permettre les déplacements doux (piétons, cycles) ;
- Conserver une vocation multimodale avec le terminus de bus ;
- Transformer cet espace en lieu de vie sociale en créant un « mail » planté au cœur de la place ;
- Conserver la vocation d'accueil de la fête foraine.

La partie voirie sera réduite à un sens unique afin de développer les déambulations comme cela a été fait sur les Allées Charles de Gaulle et la place du Souvenir. Le part consacrée au parking reste nécessaire afin d'assurer la connexion avec les bus et le centre-ville mais elle sera également réduite afin de privilégier un espace central aménagé en lieu de vie.

Les partenaires associés au projet sont le Conseil Départemental (voirie départementale) et le SDEHG pour l'enfouissement des réseaux électrique.

DETAIL DU PROJET

Estimatif requalification espace Saint Jean, conversion de la place :	659 335 euros
Dont démolition, parking, voirie et réseaux (2, 3, 5 sur l'estimatif) :	177 364 euros
Dont requalification de l'espace :	481 971 euros
Enfouissement électrique boulevard de Bifranc :	100 375 euros
Dont participation communale au SDEHG :	24 596 euros
Aménagement latéral chaussée départementale :	181 321 euros

PLAN DE FINANCEMENT

		CD 31	Etat	Région	SDEGH	Autofinancement
Requalification Espace	481 971		250 000	144 591		87 020
Travaux de voirie	177 364					177 364
Aménagement Latéral	181 321	28 132	50 000	54 396		49 528
Enfouissement	100 375				75 779	24 221
Voirie Départementale	Pour mémoire	100%				
TOTAL	941 031	28 132	300 000	198 987	75 779	338 133

Madame Brigitte ARNAL souligne que ce projet ne répond pas à la préoccupation principale qui est l'augmentation du nombre de place de stationnement.

Monsieur le Maire précise que le nombre de place de stationnement sera augmenté d'une ou deux, mais qu'effectivement, il faut désormais faire des choix. En effet, si chaque famille habitant en centre-ville dispose de trois véhicules, le nombre de place sera toujours insuffisant, d'autant plus quand la vacance de logements en centre-ville (plus de 20 %) sera résorbée.

Madame Aurore DUQUENOY précise qu'en cherchant un peu, on trouve toujours des places à proximité du centre-ville. Madame Agnès PREGNO confirme.

Monsieur Nicolas REBEIX précise que dans le cadre de vie des riverains et de manière générale en centre-ville, la sécurité dans les déplacements est la priorité.

Monsieur le Maire rappelle que sans aménagement de ce type, le centre-ville ne sera jamais remis en valeur et qu'aucune subvention n'est possible pour des projets uniquement constitués de routes et parking. Il insiste sur le réaménagement en cours des petites placettes qui doit permettre d'embellir l'hyper-centre.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **par 21 pour et un contre** :

- Approuve le plan de financement tel que présenté supra ;
- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

2 – Avenant n°1 en moins-value au marché « Mise en valeur par consolidation / Démolition d'une partie des bâtiments Brusson »
--

Il s'agit de prendre en compte les modifications du chantier « Brusson ». En effet, suite à diverses contraintes (Inspection du travail, amiante, état avancé de dégradation de la chaufferie), il a été nécessaire de revoir le projet. La déconstruction d'un bâtiment est donc impossible. Il en résulte un avenant en moins-value.

Marché initial : 718 245 euros HT
 Moins-value : 326 077,19 euros HT
 Nouveau montant : 392 167,91 euros HT

Les sommes rendues disponibles serviront à l'aménagement la zone « parking de la minoterie » (Stationnement, coulée verte) et à valoriser et mettre en valeur la salle « Eiffel »

Monsieur le Maire précise que les travaux de la salle Eiffel seront bientôt terminés. Ces travaux ont consisté en un réaménagement des toitures, sécurisation, remaniement des charpentes, des planchers, sablage et peinture des structures métalliques dont la couleur a été choisie par l'AVH. Il reste aujourd'hui à achever la fermeture des fenêtres pour que le bâtiment soit complètement hors d'eau.

Monsieur Daniel REGIS souligne que cette salle ne doit pas être appelée « Salle Eiffel » mais « Salle du cartonnage ». M. Nicolas Rebeix indique qu'une charte d'utilisation a été envoyée pour validation au Secrétaire Général de la Préfecture. M. Daniel REGIS précise qu'il a entendu dire que c'est la commune qui devrait décider de son utilisation et qu'elle ne sera pas mise à disposition des associations. Monsieur le Maire précise qu'effectivement il est demandé à ce que ce soit la commune qui gère l'utilisation de cette salle, ce qui ne veut pas dire que des associations n'y soient pas invitées.

Madame Brigitte ARNAL demande quels seront les équipements de cette salle.

Madame Aurore DUQUENOY précise que le but était bien de préserver ce bâtiment et qu'il n'est pas prévu d'équipement dans un premier temps. Les équipements seront vus au fur et à mesure de l'évolution de son utilisation.

Monsieur le Maire rappelle qu'on ne peut pas tout faire ni tout sauver, mais que la municipalité a tout de même réhabilité et sauvé une grande partie du patrimoine communal durant ce mandat (Les Bains douches, Brusson en partie, Les Hortensias...).

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Prend acte de l'avenant n°1 au marché cité supra;*
- *Mandate Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

3 – Demande de garantie d'emprunt - Groupe Les Chalets

Il s'agit d'un réaménagement de prêt d'un montant résiduel de 202 311,84 euros. La commune conserve sa garantie à hauteur de 30%. Le capital reste inchangé.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve la garantie de prêt telle que définie supra,*
- *Mandate Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

4 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Alain GARDELLE, Maire-adjoint délégué aux associations. Monsieur Alain GARDELLE expose qu'il est proposé de voter un complément à quatre associations avec chaque fois des motifs spécifiques et différents.

ASV Cyclisme

La somme de 375 € proposée correspond à la prise en charge partielle des repas des compétiteurs espagnols lors de la course de la Saint-Michel (25 x 15 €).

La Clé des Chants

Cette association a participé cette année à plusieurs manifestations (Concert aux Bains Douches, 11 novembre...) et tout dernièrement ils ont renoué avec le concert de Noël.

Au vu de ce parcours il est proposé de compléter l'aide déjà obtenu en 2018 avec 250 € supplémentaires.

L'AAPPMA (Pêche)

Cette association s'est engagée dans des actions spécifiques destinées aux enfants, qui visent à proposer une carte de pêche gratuite pour les enfants de Villemur et à organiser trois lâchers de truites à Pechnouquié spécialement réservés aux enfants.

De ce fait il est proposé 400 € d'aide supplémentaire pour accompagner ces actions.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins une abstention :

- *Autorise le versement et le montant de subvention, tels que présentés supra, aux associations suivantes :*
 - *ASV Cyclisme*
 - *La Clé des Chants*
 - *L'AAPPMA*
- *Dit que les crédits de cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la commune.*

Fitness Center

Traditionnellement la commune ne verse pas de subventions à cette association qui a principalement des activités de loisirs à destination des adultes.

Leurs activités se répartissaient entre la salle des fêtes du Terme et celle de Villematier. Début 2018, compte tenu des travaux annoncés à la salle des fêtes de Villematier, ils ont contacté afin d'obtenir des créneaux dans une des salles municipales pendant ces travaux.

Dès février 2018, des créneaux ont été attribués à cette association à la salle de Sayrac qu'ils ont conservé malgré un report de 6 mois des travaux prévus à Villematier.

Ces dernières semaines, la commune a établi de nouveaux créneaux d'utilisation qui prennent en compte la disponibilité des salles municipales en fonction des travaux planifiés (Greniers du Roy, Magnanac, etc...). En fonction de ces contraintes, il leur a été demandé de repositionner leurs activités, comme à l'origine dans la salle des fêtes de Villematier (ce qu'ils ne souhaitent plus, l'utilisation de cette salle étant payante).

Compte tenu que la commune a absolument besoin de libérer les créneaux qu'ils utilisent actuellement à Sayrac, afin d'organiser au mieux les travaux prévus notamment à Magnanac, il est proposé de verser une aide exceptionnelle de 625 € correspondant aux frais engagés pour l'utilisation de la salle des fêtes de Villematier.

Monsieur Daniel REGIS souligne que l'association Fitness Center est au final une association agissant comme un « privé », comme d'autres associations qui sont en fait, des « métiers » déguisés, et qu'elles sont constituées ainsi afin de bénéficier de la gratuité des salles. Au-delà du coût financier, il s'agit d'une pratique au final anticoncurrentielle. Payer pour les adhérents villemuriens, pourquoi pas mais parfois certaines de ces associations ont des adhérents lointains. Il rappelle qu'il a entendu dire que certaines associations venaient à Villemur parce que les salles sont gratuites.

Monsieur Alain GARDELLE approuve et indique qu'effectivement c'est un sujet de fond qu'il faudra aborder.

Monsieur Jean-Marc DUMOULIN confirme que ce raisonnement est effectivement applicable à certaines associations.

Monsieur Alain GARDELLE poursuit en indiquant que lors de ses rencontres avec des personnes voulant créer de nouvelles associations, il les renvoie sur celles qui existent déjà.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que les communes environnantes pourraient également participer puisque beaucoup de leurs habitants viennent sur les associations de Villemur.

Monsieur Daniel REGIS conclut en expliquant qu'il s'abstiendra, pas au sujet de Fitness Center mais dans un cadre plus général.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, par 11 voix pour, 1 contre et 10 abstentions :

- *Autorise le versement et le montant de subvention à l'association Fitness Center, tels que présentés supra ;*
- *Dit que les crédits de cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la commune.*

5 : Assurances statutaires

Le conseil municipal doit délibérer sur l'adhésion aux couvertures des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et aux agents affiliés à la CNRACL, proposée par le Centre de Gestion 31.

La souscription à cette couverture permettra à la collectivité d'être remboursée lorsqu'un agent se trouve en congés pour accident ou maladie imputable au service, en congés de maternité/paternité, en congés pour maladie ordinaire (franchise de 10 jours fermes par arrêt), pour un congé de grave maladie ou lors d'un décès.

La proposition de taux est la suivante :

- IRCANTEC : 1,13 %
- CNRACL : 4,64 % (franchise de 10 jours fermes maladie ordinaire)

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, décide:

- *D'Adhérer au service Contrat Groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2019, aux conditions précédemment exposées ;*
- *De Souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC*
- *De Souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions de garanties et de taux suivantes :*
 - *tous risques avec une franchise à 10 jours fermes en CMO pour un taux global de 4,64 %*
- *D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couvertures au titre des rémunérations assurées ;*
- *D'Inscrire au Budget de la commune, les sommes correspondantes au recours à la mission optionnelle du CDG31 et aux primes annuelles d'assurance.*

6 : Syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 29 mai 2009 les syndicats suivants :

- Le SIAH De la Région de Villemur (irrigation)
- Le SIE de la Région de Villemur (eau potable)
- Le SSTOM du Nord du Département (ordures ménagères)
- Le SIAH du PAR DE Villemur (émissaires pluviaux)

avaient décidé de participer aux charges de fonctionnement de la ville de Villemur, selon les dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2009, par la mise à disposition de personnel et d'équipements de la mairie en vue d'assurer la gestion du syndicat.

En effet, ces syndicats n'ayant pas de personnel propre, la gestion globale de la structure, dans tous ses domaines (financier, administratif et technique, juridique ainsi que la gestion des assemblées) était assurée par le pôle EPCI de la Mairie de Villemur-sur-Tarn, siège de la structure intercommunale.

Considérant que le pôle « EPCI » a été modifié en 2017 : création d'une ASA d'irrigation, fusion de syndicats d'eau potable, changement de noms... Il s'agit de prendre en compte ces modifications dans le cadre des remboursements entre la commune et les structures concernés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de continuer donc ce partenariat avec les structures suivantes :

- Le SIAH des Bassins Versants de Villemur-sur-Tarn (anciennement dénommé SIAH du PAR de Villemur) ;
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur (anciennement SIERV) ;
- L'ASA de la Région de Villemur (anciennement dénommé SIAHRV) ;
- Le Syndicat Mixte de Gestion et de Valorisation de l'IPCE de Villeneuve-les-Bouloc (anciennement dénommé SSTOM)

L'ordre de grandeur de cette charge annuelle serait selon l'état de remboursement précédent qui sera joint en annexe des délibérations.

Monsieur le Maire précise que ce montant est variable, car il est calculé chaque année, à partir du rapport d'activités, selon les différents critères suivants sélectionnés :

- le nombre de réunions
- le nombre de délibérations
- le nombre de marchés publics
- le nombre de courriers
- le nombre d'opérations comptables

Ainsi l'ensemble des charges du Pôle EPCI est réparti, sur les 4 structures gérées par le service, au prorata de l'activité de chacune d'entre elles.

Cette dépense prévisionnelle pour ces 4 structures recouvre l'ensemble des besoins, tant en personnel qu'en matériel, logiciels et fournitures diverses.

Monsieur le Maire indique enfin que ce partenariat permet dans l'immédiat à ces 4 structures d'assurer une continuité de service, à charge constante, avec des moyens adaptés, et dans un esprit de mutualisation, qui est tant recherché, en période de rigueur.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le partenariat avec :

- Le SIAH des Bassins Versants de Villemur-sur-Tarn ;
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur ;
- L'ASA de la Région de Villemur ;
- Le Syndicat Mixte de Gestion et de Valorisation de l'IPCE de Villeneuve-les-Bouloc

mettant à leur disposition les personnels et équipements nécessaires à leur gestion.

⇒ **DIT** que cette délibération annule et remplace :

- La délibération en date du 18 mai 2009 ;
- La délibération en date du 18 décembre 2017 (n°2018/108)

⇒ **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision

Rendre Compte au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pas de rendre-compte à présenter pour cette séance.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Modification des horaires de la Mairie.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'expérimentation d'ouvrir la mairie les mardis jusqu'à 18h30 n'a pas été concluante. En-effet, durant 1 an d'application, seule une vingtaine de personnes ont profité de cette opportunité.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2019 la fermeture de la Mairie le mardi soir sera identique aux autres jours de la semaine c'est-à-dire 17h30.

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Daniel REGIS souhaite au préalable avoir une pensée pour les victimes strasbourgeoises.

Il rappelle que depuis un mois, la France connaît des mouvements parfois violents. Ces manifestations ont démarré par une protestation suite à l'augmentation d'une taxe sur les carburants mais les revendications vont bien au-delà. Il indique que pour lui, il s'agit d'une révolte citoyenne qui lui semble légitime en dehors des débordements. L'impact principal des coûts de l'énergie est sur le logement. Le rôle des municipalités n'est pas de constater mais d'agir. La commune devrait réfléchir pour proposer aux locataires et propriétaires des opérations de diagnostic thermique. Le fait de coordonner aussi par la Mairie, permet d'éviter des abus et revêt un caractère officiel. Mais à l'issue, il faudra accompagner la mise en œuvre des diagnostics, aider à la constitution des dossiers. Il est impératif que les élus se saisissent de cette problématique à très court terme. De même, il faut s'interroger sur le développement des champs photovoltaïques et aux autres modes d'énergies renouvelables pour demain.

Il faut également réfléchir avec les agriculteurs, réduire l'utilisation des sols pour l'urbanisation et développer la permaculture. Tous ces projets une fois lancés deviendront irréversibles.

Monsieur le Maire se dit très sensible à ces arguments et rappelle que le SCOT est en charge du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et que lors de la réunion du PCAET tellement peu de personnes étaient impliquées.

Le SCOT, le Conseil Départemental de Haute-Garonne, la Région Occitanie et le PETR proposeraient déjà des diagnostics thermiques.

La commune peut réfléchir à mutualiser les ressources qui existent et à protéger les citoyens des éventuelles arnaques.

Madame Aurore DUQUENOY indique qu'en centre-ville, au-delà même du suivi et des aides thermiques l'ampleur des travaux est telle que la réalisation restera impossible compte tenu des éventuels 20 % à leur charge des sommes à engager, par rapport aux ressources de beaucoup de personnes isolées voire très isolées.

Monsieur Daniel BOISARD rappelle qu'il y a 4 ans, nous avons évité une fermeture de classe en primaire. Il y a 2 ans nous avons ouvert une classe en primaire. Compte tenu des effectifs, il y a un risque de fermeture de classe en 2018. Un argumentaire a été envoyé pour rappeler qu'il s'agit de la période creuse 2013-2014, qu'au niveau urbain, des opérations d'urbanisme importantes demeurent et que la commune a des besoins particuliers : l'ITEP, ULIS et CADA

Madame Brigitte ARNAL demande combien de temps vont durer les travaux aux Greniers du Roy. Il lui est répondu que le planning des travaux est d'environ 5 mois.

Monsieur Daniel REGIS demande s'il serait possible de consulter les plans.

Madame Brigitte ARNAL demande ce qu'il est prévu à l'intersection de la place du Souvenir et du Crédit Agricole.

Monsieur Dominique MARIN explique qu'un céder le passage sera mis en place pour les véhicules arrivant de la place du Souvenir et que prochainement, les places du parking Mandéla seront repeintes.

La séance est clôturée à 20 h 36.

QUESTIONS DU PUBLIC

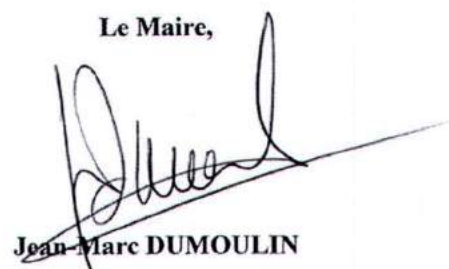
Madame GIMENEZ demande quels sont les délégués du Conseil Départemental de Haute-Garonne au SMIX. Il lui est répondu que ce sont Madame Sandrine FLOUREUSSES et Monsieur Jean-Luc RAYSSEGUIER, elle indique que les projets photovoltaïques attireraient également des particuliers en terme de financements participatifs. Elle demande également ce qu'il en est de l'évolution de la salle du Terme, Monsieur Dominique MARIN rappelle que les habitants du Terme doivent avoir accès à cette salle, il est également rappelé que pendant la période des travaux aux Greniers du Roy le dojo y est déplacé.

La Secrétaire de séance,


Aurore DUQUENOY



Le Maire,


Jean-Marc DUMOULIN



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17/12/2018 A 19H00

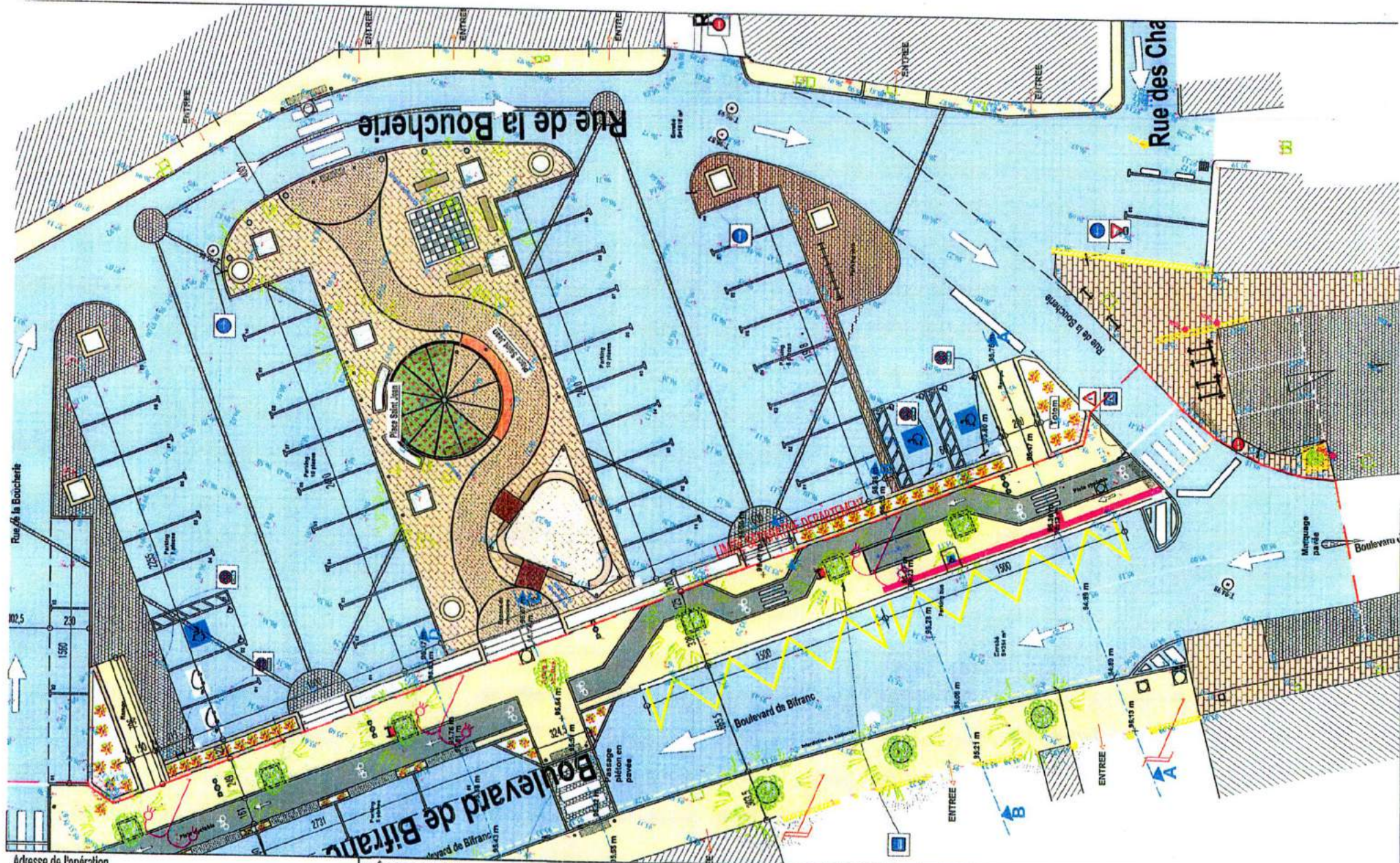
Pièces Jointes point n° 1 (plans et photos 3D)

Pour information :

Aujourd'hui, sur la place Saint-Jean il y a 46 places de stationnement pour les véhicules.

Le projet en comporte 45 dont des places PMR et des places pour les véhicules électriques.

Sur le boulevard, il est prévu d'avoir 5 places en plus.



Adresse de l'opération

Place St Jean / Boulevard de Bifranc - 31340 Villemur sur Tarn

Requalification de l'espace Saint-Jean

MAÎTRISE D'OUVRAGE



Mairie de Villemur sur Tarn

Place Charles Durgand
31340 Villemur-sur-Tarn
Tél : 05 61 37 51 20

MAÎTRISE D'OEUVRE - BUREAU D'ETUDES



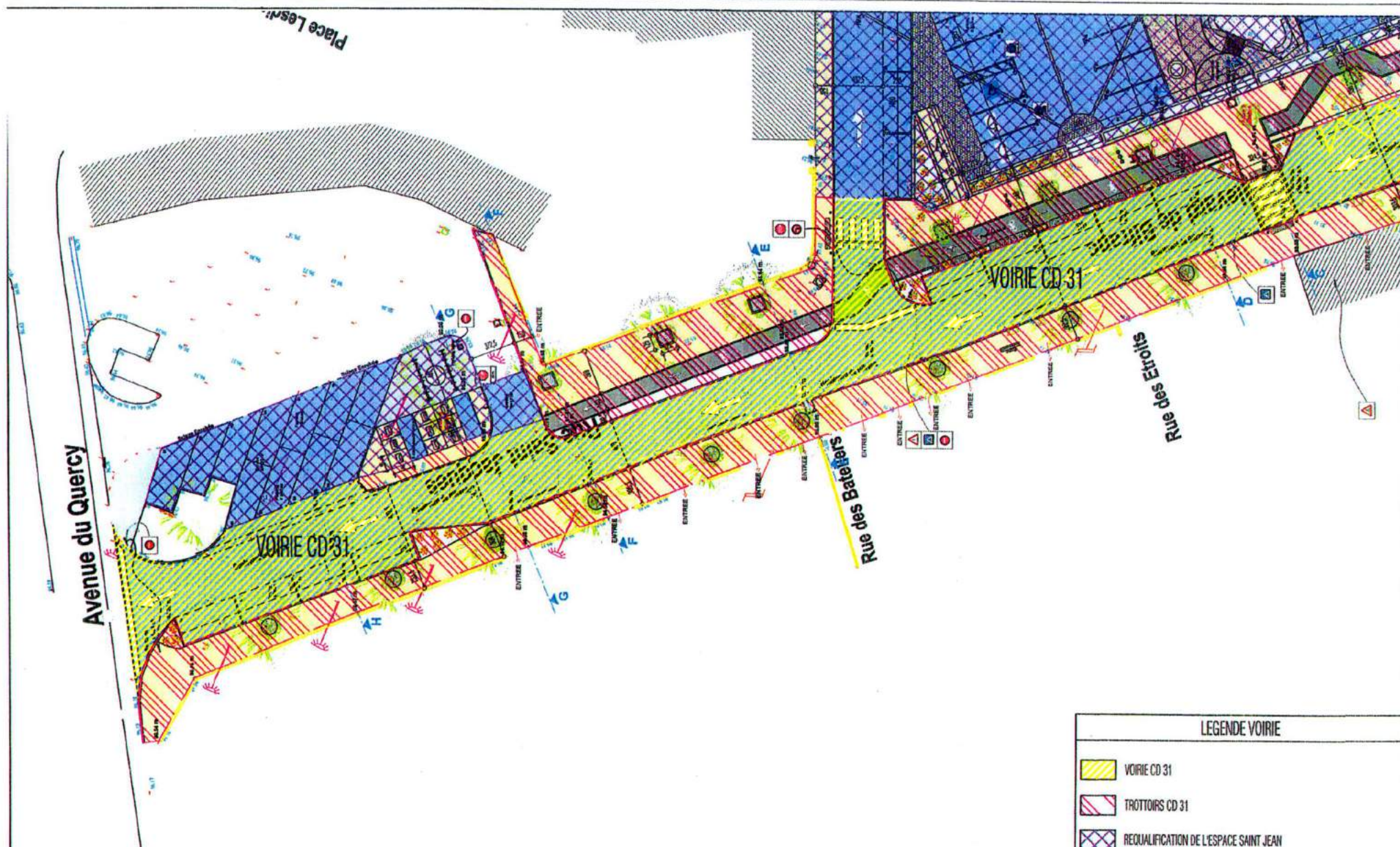
ICP

2 Rue du Lac Bleu
31240 Nèdon
Tél : 05 62 10 26 73 - Courriel : icp.ingenierie@gmail.com

PLAN DE REPERAGE 03

04

1/200e	DECEMBRE 2018	BET ICP	18-24	PRO	ARCHI	TOUTE	0
Echelle	Date	Emetteur	Altitude	Phase	Type	Zone	Indice



LEGENDE VOIRIE

- VOIRIE CD 31
- TROTOIRS CD 31
- REQUALIFICATION DE L'ESPACE SAINT JEAN

Adresse de l'opération

Place St Jean / Boulevard de bifranc - 31340 VILLEMUR-SUR-TARN

Requalification de l'espace Saint Jean

MAÎTRISE D'OUVRAGE



Mairie de Villemur sur Tarn
Place Charles Gurgout
31340 Villemur-sur-Tarn
Tél : 05 61 37 61 20

MAÎTRISE D'OEUVRE - BUREAU D'ETUDES



ICP
2 Rue du Lac Bleu
31240 Mondon
Tél : 05 62 10 28 78 - Courriel : icp.ingenierie@gmail.com

PLAN DE REPERAGE

01

PRO

-	DECEMBRE 2018	BET ICP	18-24	PRO	ARCHI	TOUTE	0
Echelle	Date	Emetteur	Affaire	Phase	Type	Zone	Indice

